



# Beauce et vallée de la Conie

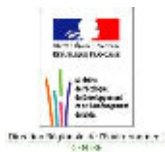


## DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR2410002

### « BEAUCE ET VALLEE DE LA CONIE »



### Tome 1 DIAGNOSTIC



**Maîtres d'ouvrage :** Pays de Beauce et Pays Dunois  
**Maître d'oeuvre :** Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir  
**Partenaires :** Eure-et-Loir Nature, Hommes et Territoires, ONCFS  
**Financeurs :** Conseil général d'Eure-et-Loir, DIREN Centre, Union Européenne





# Sommaire

<b>I. CADRE GENERAL D'ELABORATION DU DOCOB .....</b>	<b>6</b>
1.1. Le réseau Natura 2000 et la directive « oiseaux ».....	6
1.2. L'application sur le territoire français.....	7
1.3. L'élaboration du DOCOB du site de la « Beauce et vallée de la Conie » .....	8
1.3.1. Bref historique.....	8
1.3.2. Les étapes de l'élaboration du DOCOB .....	8
<b>II. PRESENTATION GENERALE DU SITE.....</b>	<b>9</b>
2.1. Situation .....	9
2.2. Géologie.....	13
2.3. Typologie des sols .....	14
2.4. Climatologie.....	15
2.5. Hydrographie .....	16
2.6. Nappe de Beauce .....	17
2.7. Qualité des eaux .....	18
2.8. Eau et contexte réglementaire.....	19
2.8.1. La directive cadre sur l'eau .....	19
2.8.2. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.....	19
2.8.3. Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.....	21
2.8.3.1. Le SAGE « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés ».....	22
2.8.3.2. Le SAGE « Loir ».....	22
2.8.4. Les contrats de rivière .....	23
2.8.5. La zone vulnérable .....	23
2.9. Paysage.....	24

<b>III. INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES .....</b>	<b>26</b>
<b>3.1. La population, l'habitat.....</b>	<b>26</b>
<b>3.2. L'agriculture.....</b>	<b>26</b>
3.2.1. Les productions agricoles .....	27
3.2.2. Les équipements agricoles.....	29
3.2.2.1. La structure des exploitations .....	29
3.2.2.2. Les aménagements, le drainage et l'irrigation .....	30
3.2.2.3. Les silos .....	31
3.2.3. Agriculture et développement durable .....	32
3.2.3.1. La démarche « Agriculture raisonnée » .....	32
3.2.3.2. Les CTE, CAD et MAE.....	32
3.2.3.3. Des actions collectives d'amélioration des pratiques agricoles pour un meilleur respect de l'environnement.....	33
3.2.3.4. Les OGARE (Opérations groupées pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement) .....	33
3.2.3.5. Les opérations développées en partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs : .....	33
<b>3.3 . La forêt.....</b>	<b>34</b>
3.3.1. L'organisation de la forêt .....	35
3.3.2. Gestion forestière .....	36
<b>3.4. Les autres activités économiques .....</b>	<b>38</b>
3.4.1. Les grandes voies de communication.....	38
3.4.2. Les zones d'activités .....	39
3.4.3. Les carrières .....	40
3.4.4. L'éolien .....	42
3.4.5. Les lignes EDF/RTE .....	44
3.4.6. Les activités militaires.....	45
<b>3.5. Les activités de loisir et de tourisme .....</b>	<b>46</b>
3.5.1. La chasse .....	46
3.5.1.1. La Fédération Départementale des Chasseurs .....	46
3.5.1.2. Le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) .....	46
3.5.1.3. Les territoires de chasse.....	47
3.5.1.4. Les espèces chassées.....	48
3.5.1.5. Aménagement des milieux .....	48
3.5.2. La pêche .....	49
3.5.3. Les randonnées .....	50
3.5.4. Tourisme.....	51

<b>3.6. Activités naturalistes</b> .....	<b>52</b>
3.6.1. Eure-et-Loir Nature .....	52
3.6.2. Hommes et Territoires.....	53
3.6.3. Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre .....	53
3.6.4. Loiret nature environnement .....	55
3.6.5. LPO Loiret.....	55

**IV. LES ACTIVITES HUMAINES, LEURS IMPACTS ET LES MESURES  
PRECONISEES..... 56**

<b>4.1. Les activités agricoles</b> .....	<b>57</b>
<b>4.2. Les autres activités humaines</b> .....	<b>60</b>

**V. LES OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE ..... 65**

<b>5.1. Les oiseaux de plaine</b> .....	<b>69</b>
<b>5.2. Les oiseaux des bords de Loir et de Conie</b> .....	<b>96</b>
<b>5.3. Les oiseaux des bois et bosquets, et autres milieux</b> .....	<b>102</b>
<b>5.4. Les autres espèces d'oiseaux</b> .....	<b>113</b>

**TABLE DES CARTES..... 143**

**TABLE DES TABLEAUX..... 144**

**BIBLIOGRAPHIE ..... 145**

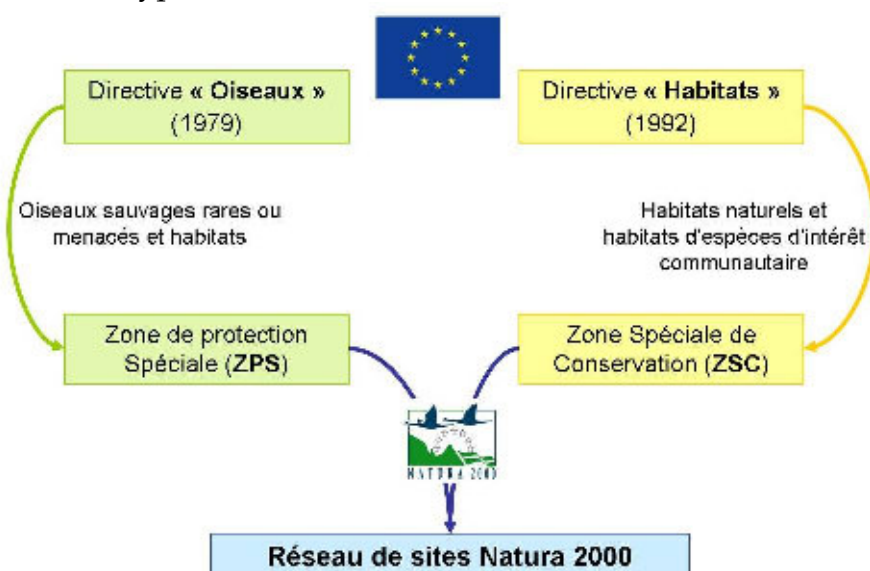
**LISTE DES ABREVIATIONS ..... 146**

# I. Cadre général d'élaboration du DOCOB

## 1.1. Le réseau Natura 2000 et la directive « oiseaux »

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Son objectif est de préserver la biodiversité, tout en valorisant les territoires grâce à la prise en compte des activités humaines. L'enjeu est donc de gérer le capital écologique en préservant l'identité du monde rural, dans une logique de développement durable. Cette démarche fait suite à la Convention sur la Diversité Biologique (Sommet de la Terre à Rio, 1992) et à l'engagement de la France de stopper l'érosion de la biodiversité d'ici 2010.

Le réseau Natura 2000 se base sur deux directives européennes qui conduisent à la désignation de deux types de zones naturelles :



Le site de la ZPS « Beauce et vallée de la Conie » est concerné par la directive « oiseaux » du 2 avril 1979. Son but est de favoriser la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. L'objectif est de mettre en place des mesures de conservation spéciales concernant l'habitat des espèces de l'annexe I et des espèces migratrices régulières, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

*La région Centre est particulièrement riche en site Natura 2000, elle en possède 59 dont 41 au titre de la directive « habitats » et 18 au titre de la directive « oiseaux ». Ces sites recouvrent 17,8 % de la surface régionale, ce qui place le Centre en 3<sup>ème</sup> position des régions françaises après le Languedoc-Roussillon et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (mais loin derrière puisque ces deux régions sont couvertes à plus de 30 % par les sites Natura 2000). Elle est ainsi largement au-dessus de la moyenne française qui est de 12,4 %. A titre de comparaison, la moyenne européenne est à environ 15 % du territoire.*

## 1.2. L'application sur le territoire français

L'article 4 de la directive « oiseaux » fait obligation aux Etats membres de l'Union Européenne d'établir des mesures de conservation propres aux espèces visées par la directive en laissant libre le choix des moyens. Les modalités choisies par la France sont assez uniques. En effet elle privilégie une **démarche contractuelle basée sur le volontariat et la concertation locale**. L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et des gestionnaires constitue le meilleur gage de réussite à long terme du réseau.

Pour ce faire, un **Comité de pilotage (COFIL)**, organe de concertation et de débat est créé pour chaque site. Il réunit l'ensemble des acteurs du site : les représentants des collectivités territoriales concernées, les socioprofessionnels, les propriétaires et ayants-droit, les usagers du territoire, les associations, les services de l'Etat et les établissements publics, les experts scientifiques. La présidence est assurée par un des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, il est assuré par le Préfet.

Ainsi, le COFIL conduit l'élaboration du **Document d'objectifs (DOCOB)**. C'est le document de référence, d'orientation et d'aide à la décision pour permettre de préserver ou restaurer les espèces et les habitats naturels. Il comprend notamment une description et une analyse de l'existant, les objectifs du site et les mesures de gestion à mettre en œuvre. Une fois établi et validé par le Comité de pilotage, il est approuvé par le préfet. Document de planification à long terme, le DOCOB permet la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels.

Une structure animatrice est ensuite désignée afin de répondre aux objectifs fixés dans le DOCOB. Pour la gestion des sites Natura 2000, la France a défini deux instruments basés sur le volontariat :

- la **charte Natura 2000**. Elle permet au signataire de marquer son adhésion en faveur d'une gestion durable des milieux naturels. Elle conduit notamment à respecter des pratiques respectueuses des habitats et des espèces.
- le **contrat Natura 2000**. Il constitue une adhésion rémunérée aux objectifs du DOCOB par l'application des mesures de gestion retenues. Dans le cas d'activités agricoles, ces contrats prennent la forme de Mesures agro-environnementales territorialisées (MAE ter).

Il est à noter que l'engagement dans ces dispositifs peut donner lieu à une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti.

## 1.3. L'élaboration du DOCOB du site de la « Beauce et vallée de la Conie »

### 1.3.1. Bref historique

Suite à la directive « oiseaux », la France a confié, dans les années 80, au Muséum national d'histoire naturelle la réalisation d'inventaires afin de déterminer les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). En Eure-et-Loir, la ZICO « Vallée de la Conie et Beauce centrale » (CE 02 en annexe 1) a été identifiée, avec l'aide notamment d'Eure-et-Loir Nature.

Cet inventaire a été à la base du classement de sites en Zone de protection spéciale ; ainsi, la ZPS « Beauce et vallée de la Conie » a été désignée par arrêté ministériel le 26 avril 2006 (Annexe 2). Un premier comité de pilotage local s'est déroulé le 6 juillet 2007. Présidé par le Préfet d'Eure-et-Loir, il a désigné le maître d'ouvrage, chargé de l'élaboration du document d'objectifs ; le Pays Beauce et le Pays Dunois ont été choisis.

Ces derniers ont décidé de déléguer la réalisation du document d'objectifs à un opérateur local. Par délibération du comité syndical en date du 17 décembre 2007, ce travail a été confié à la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir qui a souhaité s'entourer de plusieurs partenaires : Hommes et Territoires, Eure-et-Loir Nature et l'ONCFS.

### 1.3.2. Les étapes de l'élaboration du DOCOB

L'élaboration du document d'objectifs a duré 2 ans : elle a commencé en début d'année 2008 et s'est achevée fin 2009. Il est possible de distinguer 2 grandes phases :

#### ✘ Etat des lieux du site

Eure-et-Loir Nature et l'ONCFS ont été chargés d'effectuer l'inventaire des espèces présentes en se basant à la fois sur des données existantes et sur de nouvelles observations.

De son côté, la Chambre d'agriculture a dressé l'inventaire des activités humaines en se basant sur des entretiens individuels menés par la Chambre d'agriculture et Hommes et Territoires. Ces derniers ont pour vocation d'informer les acteurs du territoire et de recueillir leur avis sur Natura 2000 et le site de la ZPS. Ainsi, 92 questionnaires ont été remplis ; 61 ont fait l'objet d'un entretien individuel et 31 ont été renvoyés par courrier (Annexe 3).

#### ✘ Définition des mesures de gestion

La définition des mesures de gestion à mettre en place s'est faite en concertation avec les acteurs du territoire, via des groupes de travail. Etant donné l'étendu du site de la ZPS, il a été décidé de former 3 groupes thématiques en rassemblant les espèces par grands types d'habitats que sont : la plaine, les bords de Loir et Conie et les bois & bosquets (et autres milieux). Hommes et Territoires a été chargé d'animer l'ensemble de ces réunions : 4 pour la « Plaine », 2 pour les « Bords de Loir et Conie » et 2 pour les « Bois et Bosquets ». Elles ont permis dans un premier temps de déterminer les mesures de gestion, puis d'élaborer les cahiers des charges. Une dernière réunion rassemblant l'ensemble des participants a permis de clôturer les groupes de travail.

L'ensemble de ces travaux ont été regroupés pour la rédaction du document d'objectifs.